

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 026 DU 15 JANVIER 2020
modifiant et complétant le décret n° 2018-170 du 16 mai
2018 portant reversement et reclassement de deux-
cent quarante-sept (247) commissaires de police.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, telle que modifiée par la loi n° 2015-19 du 15 octobre 2016 ;
- vu** la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des Forces de sécurité publiques et assimilées ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2013-199 du 18 avril 2013 portant promotion au grade de Contrôleur général de Police de quatre (04) officiers supérieurs de Police ;
- vu** le décret n° 2015-416 du 1^{er} août 2015 portant nomination des officiers généraux des Forces de sécurité publique et assimilées ;
- vu** le décret n° 2016-137 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police nationale tel que modifié et complété par le décret n° 2017-353 du 19 juillet 2017 ;
- vu** le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2018-155 du 02 mai 2018 portant modalités de reclassement des personnels de l'ex-police nationale, dans les différents grades des corps créés par la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des Forces de sécurité publique et assimilées en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2018-170 du 16 mai 2018 portant reversement et reclassement de deux cent quarante-sept (247) commissaires de police ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 15 janvier 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

En exécution de l'arrêt n° 227/CA du 23 mai 2019 de la chambre administrative de la Cour suprême, le décret n° 2018-170 du 16 mai 2018 portant reversement et reclassement de deux-cent quarante-sept (247) commissaires de police est modifié ainsi qu'il suit :

Sont reversés dans le nouveau corps des officiers de police et reclassés selon leur ancienneté suivant le tableau ci-après :

N°	Noms et prénoms	Mle	Date d'incorporation	Situation Administrative antérieure		Situation administrative après reversement et reclassement			Situation administrative après reclassement (avancement)	OBS
				Date de nomination dans le grade	Ancienneté de grade au 19/06/2015	Grade	Réserve d'ancienneté au 19/06/2015	Date d'effet	Grade et date d'effet	
246-	HOUNDEGNON Sessi Louis Philippe	2130	13/03/1995	CGP 01/01/2013	2 ans 5 mois 18 jours	CGP	2 ans 5 mois 18 jours	-	-	-
247-	HOUNNONKPE Ahofodji Nazaire	1878	FP 17/02/1986 PN 01/03/1993	CGP 01/04/2013	2 ans 3 mois 18 jours	CGP	2 ans 3 mois 18 jours	-	-	-

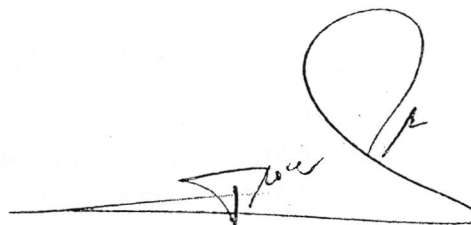
Tout le reste sans changement.

Article 2

Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal officiel.

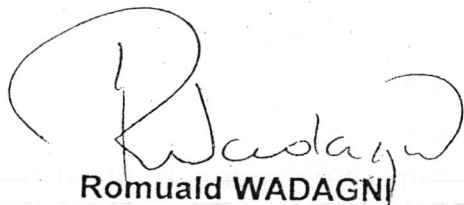
Fait à Cotonou, le 15 janvier 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MISP 2 – 2 AUTRES MINISTÈRES 22 – SGG 4 – INTERESSES 2 – JORB 1.